

**NOUS
SOMMES**
Montpellier

**UN NOUVEL
ESPOIR**

DÉCHETS
VERS UNE VILLE ZÉRO DÉCHET

LES 15 ET 22 MARS 2020
[HTTPS://NOUSSOMMES.ORG](https://noussemmes.org)

NOTRE CONSTAT

Une personne habitant en France produit 568 kg de déchets ménagers et assimilés par an (ordures ménagères, déchets recyclés et amenés en déchetterie), leur gestion coûte cher et pollue puisqu'ils parcourent d'importantes distances pour être enfouis ou incinérés. En considérant les déchets des entreprises, le chiffre monte à **4,6 tonnes par an et par habitant** dont 75 % sont issus du secteur de la construction.

A Montpellier, l'usine Amétyst est le symbole et la clé de voûte d'une gestion inefficace et coûteuse des déchets. En effet, plus de 80 % des ordures ménagères qui rentrent sont ensuite transférées – souvent dans d'autres départements – vers des sites d'enfouissement ou d'incinération. Ce double traitement nous coûte très cher : 166€/hab/an (contre 93€ en moyenne en France).

« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas » : La prévention est le levier d'action le plus efficace pour influencer globalement la gestion des déchets ; réduire l'empreinte écologique et maîtriser les coûts de gestion qui ne feront qu'augmenter. En cœur de cible, les matières organiques (biodéchets) et les encombrants qui sont les plus gros gisements sur lesquels on peut facilement agir¹.

Les biodéchets constituent le premier gisement mobilisable dans le flux des OMR² (plus de 30%). Les tout récents efforts de prévention tels que l'installation d'une dizaine de composteurs collectifs (« réseau de composteurs ») ont été largement médiatisés mais sont anecdotiques par rapport à la demande citoyenne très forte. En effet, d'après l'étude PoLa, 79 % des personnes habitant Montpellier seraient prêtes à utiliser des composteurs collectifs.

De plus, la collecte séparée des biodéchets réservée aux quartiers avec jardin est ridicule et inefficace puisqu'elle propose un service aux seules personnes pouvant facilement valoriser localement leurs matières organiques. Les quantités collectées sont insuffisantes et les coûts démesurés (719 €/tonne).

Le prochain mandat verra la Loi de Transition Écologique et de Croissance Verte imposer le tri généralisé à la source des biodéchets et la valorisation matière dès fin 2023. Le déploiement de solutions réalistes et efficaces est obligatoire.

En comparaison avec les agglomérations de taille similaire, Montpellier Métropole est notoirement sous équipée en matière de ressourceries. Les activités participatives (repair-café, ateliers collaboratifs...) se développent sans cohérence d'ensemble au gré des initiatives associatives ou individuelles, alors que la demande de la population est forte.

1 <https://www.ademe.fr/etude-devaluation-gisements-devitement-potentiels-reduction-dechets-impacts-environnementaux-evites>

2 Ordures Ménagères Résiduelles

NOTRE PROJET

La stratégie sur les six prochaines années est de réduire les déchets à la source avec un plan d'action à la fois ambitieux et réaliste.

Biodéchets :

- Éviter et gérer au plus près de la source de production : développement organisé et pérenne du broyage, paillage, compostage individuel et collectif.
- Tri à la source des déchets alimentaires, méthanisation et compostage de qualité.

Encombrants :

- Soutien au développement d'un réseau de ressourceries de quartier et d'une plateforme globale de réemploi.

Déchets du bâtiment :

- Expérimentation d'une ressourcerie du bâtiment.

L'idée est de répondre à la demande sociale et de rapprocher les dispositifs de la population à l'échelle des quartiers pour leur donner les moyens d'agir concrètement.

L'objectif est de sortir du paradigme dominant de la gestion linéaire des matières pour en faire des ressources et ainsi **soutenir activement des économies circulaires territorialisées** qui permettent de :

- réduire les quantités et les coûts de gestion des déchets,
- respecter la réglementation actuelle et à venir,
- créer des emplois valorisants et non délocalisables,
- favoriser le mieux-vivre dans son quartier,
- refermer les cycles de fertilité de qualité et soutenir l'agro-écologie urbaine,
- favoriser la "justice sociale" en permettant à des ménages modestes, d'accéder à des biens d'occasion à des tarifs abordables,
- être précurseur dans la valorisation des déchets et tout particulièrement ceux du bâtiment.

LE DÉTAIL DE NOS MESURES

Mettre en œuvre une politique globale de tri à la source des biodéchets :

En 2024, l'ensemble de la population de Montpellier devra pouvoir composter ou bénéficier de la collecte sélective des biodéchets.

Collecte séparée et production d'un compost de qualité en habitat dense

Cette collecte permettra de produire un compost de qualité* pour le monde agricole local. Elle permettra aussi de réduire le volume des ordures ménagères, composées à plus de 30% de biodéchets. Aujourd'hui, le coût de la collecte et du traitement des déchets ne font qu'augmenter (augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, augmentation du coût du carburant...). En diminuant leur production à la source, nous limitons les coûts futurs pour les déplacer, les enfouir ou les incinérer.

Plan d'action :

2020	Une étude stratégique pour faire le bilan de l'existant et préconiser des hypothèses sectorisées combinant la gestion de proximité et la collecte séparée des déchets alimentaires sur l'ensemble de la Métropole auprès des ménages et des privés. Volonté de répondre à l'appel à projet de la Région Occitanie (https://www.laregion.fr/AAP-tri-des-biodechets) avec appui de l'ADEME (https://occitanie.ademe.fr/actualites/appels-projets/generaliser-le-tri-la-source-des-biodechets-en-occitanie) .
Fin 2020 Début 2021	Rassembler tous les acteurs du territoire : élu·e·s, délégataire d'Amétyst (possibilités techniques de produire un compost certifié ASQA ³), agents et agentes directement impliqués, monde agricole local, réseau d'associations locales.
Juin 2021	Expérimentation sur trois zones pilotes et mise en œuvre en priorité sur les bâtiments de l'administration publique.
Juin 2022	Bilan financier et technique de l'expérimentation, préparation au déploiement.
2023	Déploiement de la collecte des déchets alimentaires sur les secteurs retenus et amélioration continue

3 Label ASQA (Amendements sélectionnés qualité attestée)

Objectifs :

- Déployer un service de collecte séparée des biodéchets en centre ville en complémentarité avec le compostage de proximité.
- Réduire le volume des ordures ménagères enfouies et incinérées et stabiliser le coût de la gestion.
- Améliorer les pratiques de tri⁴
- Produire un compost de qualité pour soutenir l'agriculture urbaine sur sol vivant.

Compostage, broyage et paillage citoyens pour maîtriser les coûts et entretenir la biodiversité

Le compostage de proximité et le paillage permettent de réduire considérablement le volume des déchets. Ce sont des solutions simples, vectrices de mieux vivre ensemble et de citoyenneté.

Objectifs :

- **Former la population au compostage et au paillage.**
En effet, la distribution de composteur sans formation entraîne un faible taux d'utilisation des composteurs. Les déchets de jardin sont majoritairement amenés en déchetterie alors qu'ils pourraient être valorisés facilement sur place. A raison de deux sessions de 3h par mois dès 2020, l'objectif est de transmettre les savoir-composter afin que chaque personne puisse valoriser chez elle tous ses biodéchets de la cuisine et des espaces verts.
- **Développer le compostage partagé dans tous les quartiers en favorisant le lien social.**
De nombreuses personnes ne disposent pas de jardin et cherchent à composter. Le lombricompostage n'est pas adapté à toutes les personnes vivant en appartement. A raison de dix composteurs partagés la première année puis de vingt-quatre installés par an dès 2022, l'idée est de permettre à chacune et chacun de valoriser localement ses matières organiques, tout en créant des liens fédérateurs collectifs.
- **Animer et accompagner un réseau de bénévoles pour pérenniser les actions.**
La mise en place d'une ligne verte pour répondre aux questions de la population sur la gestion des matières organiques et l'accompagnement des personnes référentes de site permettront d'assurer la pérennité du dispositif.
- **Mettre en place un service de broyage mobile pour limiter les déplacements en déchetterie.**
De nombreuses variétés végétales produisent beaucoup de déchets verts (thuya, lauriers...), faute de solution les habitantes et habitants les amènent en

4 En s'inspirant du « Guide pratique sur la valorisation des biodéchets collectés séparément » réalisé par le réseau Compostplus avec l'appui de l'ADEME. Disponible ici :

<https://fr.calameo.com/read/004130084df18dd01d923?authid=vD1WWS9fxAh7>

déchetterie. Avec 22 opérations de broyage par mois dès 2020, la Métropole permettra à chacune et chacun de valoriser localement ses déchets verts en les réduisant en broyat.

Un réseau de ressourceries par quartier

Dans une ville étudiante comme Montpellier, les flux saisonniers d’emménagement et déménagement rendent d’autant plus pertinent le déploiement stratégique et cohérent d’un réseau de ressourceries qui permet de répondre à ces besoins particuliers.

Le plan d’action consiste à :

- Faire un état des lieux des filières de réemploi sur la Métropole, pour définir les attentes et les besoins des acteurs institutionnels ou informels,
- Définir les possibilités d’organisation de la filière du réemploi sur le territoire,
- Favoriser les relations entre le monde de l’économie sociale et solidaire et celui de la gestion des déchets, au travers de la compétence exercée par Montpellier Méditerranée Métropole, pour que les déchets des uns deviennent des ressources pour d’autres
- Développer de nouveaux parcours d’insertion par l’activité économique pour les personnes éloignées de l’emploi.

Les objectifs spécifiques sont de :

- Atteindre les objectifs de réduction des déchets par la réutilisation et le réemploi du mobilier, des déchets d’équipement électriques et électroniques (DEEE) et des textiles, linges de maison et chaussures, ce qui permettrait d’éviter plus de 55 kg/hab/an (soit environ 10 % des déchets produits par les ménages).
- Diminuer les coûts de traitement des déchets.
- Favoriser une économie de proximité en lien avec l’insertion par l’activité économique.
- Favoriser la “justice sociale” en permettant à des ménages modestes d’accéder à des biens d’occasion à des tarifs abordables.
- Développer les ateliers de remise en état d’objets réemployés et mettre en lien les acteurs des différentes filières (meubles, mais aussi électroménager, literie, téléphonie, cycles, textile, etc.).
- Aider les structures émergentes, locales et innovantes (EcoMatelas, Informatique Plus,...) à développer leurs activités et à soutenir les structures existantes.
- Promouvoir les activités participatives autour du réemploi sur le modèle des repair-café, des ateliers de fabrication de cosmétiques et des ateliers de réparation vélo. Ces projets sont à initier par des associations ou par des habitants et habitantes des quartiers.

Une ressourcerie innovante pour les déchets du bâtiment

Si la gestion des déchets du bâtiment n'est pas une compétence propre aux collectivités, il n'en demeure pas moins un secteur stratégique puisqu'il représente 2/3 des déchets en France. L'économie circulaire est devenue un axe de développement prioritaire et transversal, qui suppose de dépasser les clivages entre collectivités et de mobiliser l'ensemble des compétences pour préserver à la fois l'environnement et les emplois. Alors que les moyens d'action sont restreints et se résument souvent à la bonne volonté de la population et des professionnels, la création en zone péri-urbaine d'une ressourcerie du bâtiment peut susciter de nouvelles synergies entre les acteurs associatifs et professionnels de l'économie circulaire. Mais aussi, dans l'optique d'un écopôle multiflux, devenir une véritable vitrine du réemploi alliant sensibilisation, formation qualifiante aux métiers de demain, R&D (fablabs, éco-conception, ...) et éducation populaire (formation au tri, ateliers DIY, conférences, ...) notamment sur des territoires délaissés qui regorgent de savoir-faire.

Alors que sur les sites pilotes déjà mis en place un peu partout en France, les acteurs locaux de l'ESS ont pu faire leurs preuves en termes d'insertion professionnelle et de création de richesses, il est temps, avec le concours des services publics et de la Région, de démontrer que Montpellier n'est pas une "exception culturelle" en matière de déchets.

L'objectif à long terme est de développer autour du site pilote un écopôle multiflux (matériaux de construction, mobilier, textile, ...) et multimodal associant artisan·e·s et ESS, insertion & formation professionnelle ainsi qu'ouverture au public. Pourront être analysés et évalués les volumes de déchets & le CO2 évité, le nombre d'emplois créés et les économies réalisées sur les coûts globaux d'opération.

En étant précurseur en la matière, Montpellier pourra démontrer la faisabilité technique, financière et réglementaire d'un Pôle Territorial de Réemploi et de Réutilisation à travers un site pilote.

Le plan d'action est de :

- Identifier un territoire en cours d'aménagement ou de rénovation (idéalement dans le cadre d'un programme ANRU) et les partenaires nécessaires pour la mise en place d'une ressourcerie du bâtiment ; réaliser un cahier des charges (*été 2020*)
- Aménager le site pilote combinant stockage, transformation/reconditionnement et revente des matériaux et équipements destinés à la benne, en collaboration avec les acteurs de l'ESS (insertion professionnelle) et les organisations professionnelles (*2^o semestre 2020*)
- Phase d'expérimentation et évaluation des impacts environnementaux, économiques et sociaux
- Développement des activités de formation et de sensibilisation
- Duplication sur les autres quartiers de Montpellier

En bref, notre volonté pour la ville

Changer le paradigme des déchets en accompagnement le développement de l'économie circulaire sur les gros gisements que sont les biodéchets, les encombrants et les déchets du bâtiment. Tout en rapprochant les dispositifs de la population et en lui donnant les moyens d'agir dans une politique globale de réduction à la source pour réduire l'empreinte sur l'environnement et diminuer les coûts de gestion.



**NOUS
SOMMES**
Montpellier